Paris : les mentions père et mère vont disparaître de l'état-civil, remplacées par «parent 1 et parent 2»

22/03/2018 à 19h05

La Ville de Paris va changer «le plus rapidement possible» ses formulaires de demandes d'actes d'état civil pour prendre en compte les couples homoparentaux, en changeant le traditionnel «père» et «mère» par «parent 1 et parent 2». Cette modification, portée par Danielle Simonnet (La France insoumise), a été adoptée mercredi à l'unanimité par les élus parisiens. […]



Libération